



LA PETITE MAISON

participation et engagement citoyen

préambule

Pourquoi une Maison participative ?

La démocratie participative constitue l'un des piliers du projet municipal au même titre que la transition écologique et le renforcement du lien social.

Elle est inséparable de la démocratie représentative.

Incarnée par les citoyens, la démocratie participative est le complément indispensable de la démocratie représentative : les élu.e.s

La Petite Maison contribue à mettre en oeuvre la démocratie participative à Lambersart.

Elle est ouverte à l'ensemble des lambersartois.e.s porteurs d'initiatives et de projets d'intérêt général pour la ville.

1 UNE MAISON OUVERTE À TOUS

La Petite Maison de tout lambersartois

Tout lambersartois porteur d'initiatives et de projets d'intérêt général pour sa ville a le droit d'y accéder.

Ce droit s'applique aux citoyens à titre individuel ou collectif (association, communauté d'usagers)

La Petite Maison revêt un caractère apolitique et laïque.

Elle s'interdit toute discrimination.

Une Maison qui rend service

Tout lambersartois a vocation à l'utiliser :

> Pour porter un projet au titre de la démocratie participative (domaines prioritaires : solidarité, social, vivre-ensemble, transition, innovation et écologie)

. Le projet doit cependant entrer dans le champ des compétences communales.

. Le point 3 en précise les conditions d'exercice.

> Pour s'informer et informer

> Pour se former et former.

> Pour bénéficier des moyens mis à sa disposition par La Petite Maison (voir point 4)

2 UN ESPACE DE RENCONTRES

Une Maison conviviale

La Petite Maison se veut d'abord accueillante, à l'écoute des lambersartois.es.

Elle a pour vocation de faire éclore les échanges au sein de la population et de faire naître des projets sur le territoire de Lambersart.

Elle vise à favoriser les liens entre tous les habitants.

Elle permet également de favoriser la relation entre citoyens, agents et élus municipaux.

Elle peut aussi prêter son concours aux initiatives citoyennes, après accord de la municipalité lambersartoise

Un lieu propice aux échanges

La Petite Maison est un lieu privilégié pour proposer des améliorations, faciliter les échanges et les débats au sein de la population lambersartoise.

Elle peut aussi accueillir des personnalités de la commune ou extérieures en vue d'animer un débat ou de participer à une conférence.

Elle est un potentiel lieu d'échanges avec les élu.e.s

À cet égard, une réunion annuelle sera tenue pour dresser le bilan des activités qui s'y sont déroulées durant l'année écoulée et proposer des aménagements et améliorations. Les membres de la Commission extra-municipale "Démocratie Participative" ainsi que les techniciens de la ville chargés de travailler au développement de la démocratie participative y seront invités.

La Petite Maison a aussi vocation à nouer des échanges avec ses homologues d'autres communes.

3 UNE PÉPINIÈRE POUR LES PROJETS

La demande d'utilisation de La Petite Maison en vue d'y préparer ou finaliser un projet d'intérêt général doit être transmise par courrier ou par voie électronique à la Mairie.

Tout citoyen ou collectif lambersartois peut présenter un projet.

Le bilan annuel rendra compte de tous les usages de La Petite Maison pour l'année écoulée ; recensement des projets et leurs suites.

4 UNE TROUSSE À OUTILS

La Petite Maison met à la disposition de toute personne et/ou groupe de personne qui en formulent la demande des "outils".

Son règlement précise les conditions et modalités de cette mise à disposition.

Des outils logistiques :

Salles de réunion, mobilier de bureau, cuisine, jardin, vélo cargo triporteur.

Des outils de communication et d'information :

Accès aux publications et outils d'information municipale

Des outils pédagogiques :

Formation

La Petite Maison a vocation à proposer et/ou accueillir des formations à destination de ses usagers et des habitants qui le demandent.

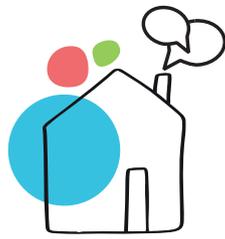
Ces formations peuvent être assurées par des lambersartois, des élu.e.s, des personnels communaux ou des intervenants extérieurs.

Ateliers collaboratifs

Si besoin, La Petite Maison peut en faciliter l'émergence.

Par exemple, apprendre à faire un compost.





LA PETITE MAISON

participation et engagement citoyen



Règlement d'usage et du « Vivre Ensemble »

Afin que La Petite Maison demeure un lieu sympathique où il fait bon être et se retrouver, tous les usagers des lieux sont priés de bien vouloir respecter les principes suivants, en conformité avec la Charte de La Petite Maison.



Préambule

La Petite Maison est mise à la disposition par la Ville de Lambersart afin de favoriser Engagement et Participation Citoyenne. Ce lieu se veut un réel outil pour favoriser le développement de la Démocratie Participative, l'éclosion et la consolidation de Projets d'intérêt général initiés et co-construits par et avec les Lambersartois.

À ce sujet, elle peut recevoir des personnes extérieures à la ville, dans les salles de réunion ainsi que dans les locaux communs.

Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes inscrites à La Petite Maison, utilisant le matériel de l'espace et ce, durant toute la durée de leur présence. Les personnes mineures sont nécessairement accompagnés d'une personne majeure responsable du bon usage des lieux et bénéficient du droit à l'image.

Tout utilisateur accepte les termes du présent règlement et les mesures prises à son égard en cas d'infraction de celui-ci. À défaut, il s'expose à une sanction pouvant aller jusqu'à l'interdiction d'accès à La Petite Maison.

Bienvenue chez vous

L'espace est ouvert du lundi au dimanche de 8h à 22h30

Si la demande d'utilisation est accordée par la Mairie, un badge sera mis à disposition de l'intéressé. Celui-ci permettra alors d'accéder aux jours et heures prévus dans les locaux partagés et d'ouvrir le portail coulissant permettant l'accès via la rue de la Carnoy. Un planning d'utilisation est tenu à cet effet.

Respect des équipements, mobiliers, de l'aménagement de l'espace

L'utilisateur s'engage à prendre soin du matériel mis à sa disposition par La Petite Maison ; ceci afin de garantir un réel égal accès de tous aux services proposés.

Politesse et courtoisie avec la communauté des utilisateurs

L'espace est aménagé en 3 parties : la salle de créativité qui offre un espace de détente et de réflexion, les parties accessibles à tous et l'espace de travail partagé (salle de réunion). Merci de garder dans ce dernier une ambiance studieuse et sereine afin de laisser les autres usagers effectuer leurs activités.

Équipement numérique

Aucun matériel informatique n'est mis à disposition. Munissez-vous de votre matériel si besoin.

Un vidéo Projecteur est installé à demeure dans la 1^{ère} salle ; il est utilisable à souhait - Prévoir de ramener sa connexion HDMI adhoc.

Usage du matériel

Chaque personne a l'obligation de conserver en bon état le matériel confié, en conformité avec son objet. Toute utilisation à des fins personnelles est interdite. Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés à la Mairie.

Téléphone et autres activités sonores

- L'utilisation des téléphones portables est tolérée à condition que l'utilisateur use de discrétion
- La diffusion sonore amplifiée n'est pas tolérée au sein de La Petite Maison (intérieur et extérieur).

Consignes à suivre

- La Petite Maison est un espace non-fumeurs et sans alcool y compris son extérieur. Le respect des lieux, du mobilier, de l'espace cuisine et du matériel s'impose. Le lieu doit rester propre, en état d'usage et d'accueil pour les usagers suivants. Le mobilier doit être remis en place tel que trouvé à l'arrivée.
- Les consommables (boissons, alimentaires, matériels pédagogiques, ...) sont amenés par l'utilisateur.
- Les déchets sont triés et versés dans la poubelle adéquate.
- La Petite Maison doit fonctionner dans l'harmonie et le respect d'autrui. En particulier, il convient d'éviter les comportements bruyants intérieurs et extérieurs.
- Le dernier à quitter les lieux veille à la bonne fermeture des portes, fenêtres et volets ainsi que du chauffage. Il lui incombe de rétablir l'alarme à l'aide de son badge en l'absence d'autres utilisateurs. Il veille à éteindre l'ensemble des équipements électriques.

Coin cuisine et Nourriture

- Ne pas laisser ou déposer de nourriture sur les tables.
 - Bien nettoyer derrière soi après avoir mangé, bu, ou manipulé de la nourriture (tables et sol).
 - N'utiliser que ses propres denrées et respecter celles trouvées lors de son arrivée au sein de La Petite Maison. Réfrigérateur et autres matériels culinaires sont utilisables.
 - Faire la vaisselle au fur et à mesure; ne pas entreposer de vaisselle sale sur les bords de l'évier, la petite étagère ou l'égouttoir
- Ranger la vaisselle propre et sèche.

Perte, vol et dommage

Le matériel laissé dans l'espace est placé sous la responsabilité de son propriétaire.

La Petite Maison décline toute responsabilité en cas de perte, vol et dommage. Il est recommandé aux membres de contracter une assurance vol simple valable hors du domicile.

Entrée en application

Ce règlement est d'application immédiate. Il est susceptible d'être modifié ou complété à la lumière de la gouvernance partagée.



VILLE DE
LAMBERSART